

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Stéphane Montangero et consorts –
Payons le juste prix, pour le lait mais pas seulement !**

PREAMBULE

La commission s'est réunie en date du lundi 30 octobre 2017 à la salle de la Cité, rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Présidée par Mme Claire Attinger Doepper, elle était composée de Mme la députée Anne-Lise Rime ainsi que de MM. les députés Jean-Rémy Chevalley, Philippe Germain, Stéphane Montangero, Yves Ravenel et Maurice Mischler.

Ont également participé à la séance, M. Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) ainsi que M. Frédéric Brand, chef du service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) ; M. Fabrice Mascello, secrétaire de commissions (SGC), s'est chargé de la prise des notes de séance, avec le soutien de Mme Marie Poncet-Schmid, rédactrice au Bulletin (SGC).

POSITION DU POSTULANT

Le prix du lait rétribué aux producteurs est préoccupant. Certains consommateurs sont prêts à payer davantage dans le but d'assurer une rétribution correcte à l'exploitant plutôt que de contribuer à la fortune des grands distributeurs. La vente directe, à la ferme ou au marché, permettrait une meilleure rétribution versée directement à l'exploitant. Des initiatives en Suisse et à l'étranger permettent d'identifier le lait dont le prix assure une juste rétribution aux paysans. A titre d'exemples, le postulant cite le label Genève région-terre avenir (GRTA), la marque française « C'est qui le patron ?! », créée par les consommateurs, ou encore le label belge Fairebel. D'autres denrées sont également concernées et les labels *Appellation d'origine protégée* (AOP) ou encore Indication géographique protégée (IGP) des produits fromagers et de la charcuterie aident le consommateur à s'y retrouver. Le postulant veut émettre un signal de soutien aux agriculteurs. Il demande au Conseil d'Etat de donner une impulsion pour offrir la possibilité de consommer de manière responsable.

POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef de département souscrit globalement au texte du postulant mais a besoin de temps. Le lait d'industrie est au cœur de la problématique. La production et la commercialisation du lait d'industrie se situent à l'échelle nationale avec des acteurs principaux suisses. Favorable à la traçabilité et à la proximité, il insiste toutefois sur la nécessité des intermédiaires, compte tenu de la durée de vie très courte du lait non traité. La vente directe représente peu dans la production quotidienne et pose de nombreux problèmes. Les partenaires, les prix et les quantités sont identifiés comme devant faire partie de la réflexion. Le lait vendu en brique représente 5 % de la production de lait d'industrie vaudois. Pour élever le prix global du lait d'industrie, il faut multiplier la plus-value, qui résulte de la vente de la brique de lait, par vingt fois le prix que l'on veut payer au producteur.

Il n'existe aucune base légale fédérale pour majorer le prix du lait vaudois et la loi sur le marché intérieur ne le permet pas. Cependant, pour un prix du lait plus juste, le Conseil d'Etat travaille sur plusieurs pistes :

- Un système de surtaxe volontaire avec les codes-barres. A la caisse du supermarché, le client se verrait proposer le paiement d'un prix décent pour le producteur, en ajoutant 20 centimes par exemple. Cette part supplémentaire serait destinée au paysan, non à l'intermédiaire.
- Un autre projet veut améliorer la défense des producteurs de lait face aux distributeurs et intermédiaires de la filière laitière afin de leur assurer un prix correct. Une amélioration du prix payé au producteur vaudois pourrait se concrétiser d'ici 2018.

Le travail est compliqué, car le marché du lait d'industrie est vaste. Juridiquement, une appellation d'origine protégée pour le lait d'industrie est impossible, car le lait vaudois ne se différencie pas du lait valaisan. La marque s'accompagnera d'un renforcement de la démarche pour ancrer la consommation des produits dans la restauration collective, qui a un fort potentiel. Actuellement, des actions sont menées dans les EMS, au CHUV, dans des pénitenciers.

Parallèlement au traitement de ce postulat, le chef de département émet l'idée de transmettre des rapports intermédiaires sur les pistes évoquées, au fur et à mesure de leur avancement.

DISCUSSION GENERALE

Un commissaire, producteur de lait industriel, confirme que la situation est difficile avec au maximum 50 centimes par kilo de lait. Sans revirement de situation, les producteurs industriels disparaîtront. Plusieurs solutions devront être mises en place comme celle de développer le label vaudois, en s'inspirant de l'expérience genevoise (GRTA). La plus-value est redistribuée aux producteurs, ce qui représente une légère amélioration. Il faut travailler en partenariat avec l'industrie laitière. Il soutient l'idée du label de lait qui pourrait exister au même titre que le Saucisson vaudois, par exemple. Il y a vingt ans, le lait industriel était payé 1,04 franc au producteur contre à peine la moitié actuellement ce qui est qualifié comme indécent.

Pour le chef de département, la critique des grands distributeurs est souvent fondée, certes, mais pour les fromages AOP comme le Mont-d'Or, ils jouent un rôle important pour écouler les produits. Les critiques à leur encontre seront d'autant plus percutantes si l'on reconnaît leurs efforts. La collaboration entre d'une part les distributeurs-producteurs et d'autre part les responsables des interprofessions du secteur mérite d'être saluée. Tous s'accordent pour ne pas monter les producteurs les uns contre les autres. Enfin, il est rappelé que l'interprofession du Gruyère est exemplaire pour la mise en place d'un cahier des charges et pour la gestion des volumes. La même démarche a été moins fructueuse pour le lait industriel, car les acheteurs y sont majoritaires et décident de tout. Sur le plan du canton, on ne pourra pas agir sur le système suisse de gestion des volumes et des prix.

VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Lausanne, 13 décembre 2017.

La rapportrice

Claire Attinger Doepper